

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLIGNY SUR OUCHE

4 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

Nombre de membres
afférents au Conseil 33
en exercice : 33
présents : 26
procuration : 1

Convocation du 30 mars 2016
Affichage du 18 avril 2016

L'an deux mil seize et le six avril à dix-huit heures trente,
le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté
de communes, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER.

Présents

Titulaires : Martine SEGUIN, Jean-Paul GIBOULOT, Gérard PIERROT, Jean-Pierre LIEBAULT, Denis MYOTTE, Nathalie
PITOSET, Jean-François LACROIX, Marie-Odile FAVELIER, Denis MANTEL, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Guy DUPUIS,
Nathalie TERRAND, Marie CHODRON DE COURCEL, Pascal JANISZEWSKI, Jean-Claude GERMAIN, Françoise MOINE, Jean
FLOUR, Danielle DUCRET-LAMALLE, Etienne FLAMAND, Henri ROCHE, Bernard PETION.

Suppléants : Daniel RIPERT, Ludovic VILLEMIN (non votant titulaire présent), Annie BERTONCINI, Michel CLERC.

Secrétaire de séance : Yannick ROYER.

Ont donné pouvoir : Didier ROLLIN à Henri ROCHE.

*En présence de madame Dominique BARRAUD, trésorier et madame Béatrice MOINGEON-HERMARY,
conseillère départementale.*

Le Président

- ouvre la séance,
- monsieur Yannick ROYER désigné secrétaire de séance,
- sur le compte rendu de la précédente séance : approuvé.

Présentation de l'agroforesterie par madame Valérie PARIS BARRAULT, stagiaire en formation
pour adulte « sensibilisation à l'agroforesterie ».

FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AUXOIS-SUD - MISE EN PLACE

Le schéma départemental de coopération intercommunale tel que notifié en octobre 2015
est adopté, exception faite d'une modification du territoire d'action du SICECO. Le département de
la Côte d'Or disposera ainsi de 17 intercommunalités contre 27 actuellement. La communauté de
communes de Bligny-sur-Ouche est donc appelée à fusionner avec la communauté de communes de
l'Auxois-sud. Afin d'engager très rapidement le travail d'interconnaissance préalable, le Conseil
communautaire approuve le schéma d'organisation proposé (par compétences).

Tous les conseillers communautaires des 2 EPCI sont invités à une réunion commune le
mercredi 20 avril 2016 à 19 heures 30 à Bligny-sur-Ouche, espace intercommunal.

Concernant les impacts fiscaux, le Conseil communautaire décide de faire appel à un bureau
d'étude spécialisé, avec participation financière pour moitié.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION	EXCEDENT : 614 041,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT : 203 579,29 €

SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil communautaire décide des subventions à inscrire au budget 2016, à savoir:

- Association de l'école de musique municipale de Bligny-sur-Ouche : 150 €
- Union musicale de Bligny-sur-Ouche : 150 €
- Mission locale rurale de Beaune : 3 594 €
- Association des parents d'élèves du SIVOS de Bligny-sur-Ouche / Rando des Sources : 300 €
- SCODIJON /Bligny-sur-Ouche ville d'arrivée 2ème étape Tour de Côte d'Or 2016 : 4 000 €
- UDMJC / cinéma itinérant : 508,20 €
- Association l'Arrière Pays / journée Michel TOURNIER 4 juin 2016 : 150 €
- Association « L'esthète de l'art » 2^{ème} salon des Arts et du Livre, 1^{er} prix des collégiens : 100 € et 1er prix des CM : 100 €
- Compagnie AMARANTA, spectacle LA VIEILLE QUI LANCAIT DES COUTEAUX, 5 et 6 août 2016 : 2 000 €

REPAS À DOMICILE - FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2016

Afin de prendre en compte les dépenses de secrétariat liées au service de livraison de repas à domicile, le Conseil communautaire décide de transférer 360 €.

FISCALITE 2016

Les bases d'imposition prévisionnelles 2016 sont les suivantes

▪ pour la taxe Habitation	3 015 000	(+ 1,50 par rapport aux bases 2015)
▪ pour la taxe Foncière Bâti	2 333 000	(+ 6,31 par rapport aux bases 2015)
▪ pour la taxe Foncière Non Bâti	447 500	(+ 0,91 par rapport aux bases 2015)
▪ pour la CFE	1 619 000	(+ 4,78 par rapport aux bases 2015)

Le Conseil communautaire décide

- de porter la FPE à 17,83%

- de maintenir les taux :

• Taxe Habitation	=	3,81 %
• Taxe Foncière Bâti	=	3,50 %
• Taxe Foncière Non Bâti	=	7,79 %
• CFE	=	3,88 %
• FPZ	=	13,86%

Produit fiscal attendu de 294 204 € et 21 860 € pour la FPE.

BUDGET PRIMITIF 2016 - Budget principal et annexes

Le Conseil communautaire adopte le budget principal et les budgets annexes présentés, équilibrés en dépenses et recettes comme suit

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 314 063,13 €	1 917 725,29 €
BA PORTAGE DES REPAS	38 322,00 €	43 560,00 €
BA ZONE D'ACTIVITES	378 760,84 €	373 750,84 €
BA REHABILITATION LOGEMENTS	- €	887 234,43 €
<i>PM : BA DECHETS MENAGERS voté le 17/03/2016</i>	515 032,57 €	26 164,10 €

DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil communautaire valide le document unique présenté et décide de s'engager dans un programme d'actions nécessaires à réduire le risque sur les différents postes de travail étudiés (formation, travaux, acquisition petit matériel,...).

BAPTEME ESPACE INTERCOMMUNAL

Le Conseil communautaire décide de rendre hommage au précédent président de l'intercommunalité Gabriel MOULIN en donnant son nom au premier bâtiment érigé par la Communauté de communes et d'approuver la dénomination suivante « espace intercommunal Gabriel Moulin » pour le bâtiment sis 2 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUCHÉ.

Vu, pour affichage, le 12 avril 2016.

Le Président,

Daniel BARBIER

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Daniel Barbier". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top edge, "CANTON de BLIGNY SUR OUCHE" in the center, and "71360" at the bottom.